



CHS plénier du 29/03/2018

Suite à une liminaire intersyndicale, le Directeur départemental reconnaît que sous la pression politique et technologique, les réformes de notre administration sont de plus en plus accélérées. **Le stress, l'anxiété et l'angoisse des agents montent en flèche.** Les organisations syndicales ne peuvent bien évidemment que confirmer ce constat.... Malheureusement ! **Le besoin d'instauration d'un dialogue social de qualité** a donc encore été réaffirmé.

Il ressort de cette instance que le meilleur moyen pour un agent d'**alerter** sur un sujet de santé sécurité au travail consiste en l'**utilisation du registre Santé sécurité au Travail**. Il est accessible en haut à gauche de la page d'accueil d'Ulysse 42. La remarque déposée est ensuite **validée par le chef de service** pour transmission au service compétent de la DDFIP 42. Nous avons pu constater aujourd'hui non seulement son bon fonctionnement mais aussi la **réactivité de la Direction locale** dans ce domaine. Nous nous en félicitons.

Les visites des membres du CHS et de l'inspecteur Santé Sécurité au Travail permettent d'améliorer les conditions de vie au travail des agents. Nous ne pouvons que poursuivre cette démarche.

Nous portons toujours une attention soutenue à la **correcte utilisation du budget alloué au CHS**.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de problème. Nous sommes à votre écoute et pour la défense de votre santé, sécurité et de vos conditions de travail.

Vos élus en CHS,
Patrick SAPT
Sandrine GABION